

La Maison des associations reprend espoir

Finances ► La Fondation pour l'expression associative se voit accorder de nouvelles conditions de remboursements de sa dette et évite la faillite.

Soulagement pour la Maison des associations et la Fondation pour l'expression associative (FEA). Alors que celle-ci est au bord de la banqueroute, le Conseil d'Etat a répondu en faveur d'une amélioration des conditions de remboursement de la dette contractée par la FEA en 2000 auprès de la Banque alternative suisse (BAS) et s'élevant initialement à un montant de 3,6 millions de francs.

A l'origine de cet emprunt, des travaux d'entretien indispensables et le refus de la Ville et du canton – propriétaires des bâtiments – d'en assurer la prise en charge au niveau financier. Grâce à un nouvel accord plus favorable passé avec Credit Suisse combinant un taux d'intérêt plus bas

(passant à 2,2% contre 3,6% avec la BAS) et un délai de remboursement étendu à 2042 (contre 2027 avec ses anciens partenaires financiers), la FEA peut sortir la tête de l'eau et évite la faillite.

Elle salue également la validation par le Conseil d'Etat de son initiative cantonale visant à débloquer des fonds pour des travaux d'agrandissement et d'entretien. S'élevant à un montant de 16,5 millions de francs, ceux-ci permettraient non seulement de répondre aux besoins croissants de l'institution en termes d'espace et d'accueil, mais aussi de suivre les nouvelles normes écologiques, de pallier d'importants problèmes structurels et d'assurer une augmentation des liquidités en réduisant notamment les coûts liés au chauffage ou à l'électricité. Reste que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà donné un préavis négatif. L'initiative sera probablement rejetée par le



FED

Grand Conseil avant d'être soumise au peuple.

Si ce dernier la refuse, la fondation compte bien déplacer le débat dans la sphère municipale. Et

qu'advient-il en cas de refus total? «La Maison des associations continuera d'exister malgré tout», assure Régis de Battista, directeur de la FEA. **ALINE ZUBER**

Vers une réorganisation de la centrale d'engagement

Police ► Une réorganisation de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL) de la police genevoise, qui gère les appels d'urgence, permettrait d'économiser 700 000 francs par an. Selon la Cour des comptes, elle permettrait aussi de valoriser le métier d'opérateur au sein de la police.

Par autosaisine, la Cour des comptes de Genève a vérifié si l'organisation de la CECAL permet de gérer le risque qu'un appel prioritaire ne soit pas bien pris en charge. Il s'avère que la centrale remplit correctement sa mission. Mais elle doit revoir son organisation, a indiqué mardi devant les médias Myriam Nicolazzi, magistrate suppléante, lors de la présentation de l'audit de gestion.

Actuellement, la CECAL compte 28 opérateurs, tous des policiers qui ont pour principales missions de répondre aux appels et de gérer les événements. Ils sont secondés

par seulement trois téléphonistes, des «calltakers» au statut d'assistant de sécurité publique. La majorité des appels (90%) est donc prise en charge par des policiers. Or plus de 50% des appels du numéro d'urgence 117 et près de 100% de l'autre numéro d'urgence européen (112) n'ont pas un caractère urgent ou concernent des événements déjà connus de la centrale, a détaillé M^{me} Nicolazzi. En outre, tous les appels aux 112 et 117 ne sont pas pris, car les appels rattrachent rapidement.

La Cour des comptes propose un modèle où deux à neuf calltakers filtrent près de 97% des appels. Ceci permettrait en parallèle aux deux à trois opérateurs de se concentrer sur des tâches qui requièrent véritablement leur expertise. Moins onéreuse, cette organisation réduirait le nombre d'appels rattrachés et rendrait le métier plus attractif auprès des policiers. **ATS**

Le développement de Genève-Cointrin se fait sans vision stratégique. D'où des dérapages

L'aéroport poliment rappelé à l'ordre

PHILIPPE BACH

Cour des comptes ► La gouvernance de l'Aéroport international de Genève-Cointrin présente de sérieuses lacunes. La Cour des comptes a publié mardi un rapport relativement critique par rapport au fonctionnement de l'établissement autonome de droit public. Elle tire la sonnette d'alarme, dans la mesure où ce dernier s'appête à se lancer dans une série d'investissements sur une large échelle qui rendent plus urgentes encore ces bonnes pratiques.

Prévisions à la hausse

En effet, à l'horizon 2030, les prévisions de l'Office fédérale de l'aviation civile tablent sur une progression du nombre de passagers de 16 millions par an actuellement à 25 millions. Par le passé, ces projections ont de surcroît systématiquement été sous-évaluées. Ce développement suppose une série d'investissements estimés à quelque 3 milliards de francs. Le budget d'investissements va ainsi passer d'une moyenne de 50 à 100 millions de francs par an à une fourchette comprise entre 150 et 250 millions.

Pour l'heure, le fonctionnement du conseil d'administration ne permet pas de valider ni de piloter ces projets selon les principes de la bonne gouvernance et de la transparence. Plusieurs raisons à cela: l'organe dirigeant de l'aéroport fonctionne à deux vitesses. Les décisions importantes sont discutées en conclave restreint, soit au sein du bureau de cet organe, soit dans des sous-commissions. D'où un manque en matière de vision globale du devenir de Genève-Cointrin. Cette vision stratégique n'est d'ailleurs pas clairement définie quant à ses objectifs et aux moyens d'y arriver.

Maîtrise insuffisante

Résultat: certains projets sont insuffisamment maîtrisés. L'aile est, dont la construction vient de débuter, a ainsi vu son budget prévisionnel varier dans des proportions importantes. Initialement dévisée à 262 millions de francs, son coût a pris l'ascenseur pour atteindre 600 millions de francs puis ensuite redescendre à 480 millions une fois la sonnette d'alarme tirée. Une trentaine de millions de francs en honoraires ont été perdus dans l'opération. Et certains mandats ont été attribués de gré à gré, c'est-à-dire sans appel d'offres en bonne et due forme et en

A l'horizon 2030, les prévisions tablent sur une progression du nombre de passagers de 16 millions par an actuellement à 25 millions. JP/DS/A



l'absence de règles claires pour justifier ces choix.

L'audit de la Cour des comptes a comparé le bâtiment à une construction similaire à Francfort. Verdict: Genève est presque quatre fois plus cher. Ce surcoût s'explique en partie par certains choix de la direction de l'aéroport: notamment celui de faire recours à un architecte renommé. «Cela peut se justifier, avoir

un bâtiment emblématique, marquant, dans une ville comme Genève peut faire sens», explique Stanislas Zuin, magistrat à la Cour des comptes. «mais cela doit bien relever d'un choix conscient et assumé: en l'état, tel n'a pas été le cas.»

Agrandissement

Vu les montants d'investissements d'ores et déjà dans le pipeline, une maîtrise des

projets est impérative. Outre l'aile est, cinq autres gros dossiers sont en attente de réalisation: dont l'aile nord, une nouvelle halle bagages, une halle de check-in ou encore le projet dit «Cointrin-Vision». Un gigantesque projet d'agrandissement visant à étendre les bâtiments de l'aéroport au-dessus de l'autoroute de contournement (sur le modèle de l'extension de Palexpo) qui verrait un développement spectaculaire du nombre de commerces et de bureaux sur ce site.

Critiques de Noé 21

Certains des problèmes relevés dans l'audit avaient déjà été identifiés par la direction de l'aéroport, qui est en train de réformer ses procédures. Du coup, l'audit a été accueilli favorablement par Corine Moinat, présidente du conseil d'administration de la région publique. La Cour des comptes recommande notamment l'établissement d'une convention d'objectifs entre l'Etat et l'aéroport, la mise en place d'un véritable plan de développement ainsi qu'une meilleure gestion des projets d'agrandissement.

Du côté de l'ONG Noé 21, qui conteste depuis plusieurs années le développement de l'aéroport, on n'est pas surpris. «Au-delà de la gouvernance, c'est bien une manque de stratégie que nous dénonçons depuis des années», explique-t-il Jérôme Stroebel, permanent de l'association. Et de souligner que la question de savoir à quoi doit servir l'aéroport n'est jamais posée. «On nous oppose toujours les retombées économiques, mais nous avons fait une étude montrant que les coûts sociaux, environnementaux ou même économiques (avec la perte de droits à bâtir sur toute une série de parcelles) sont équivalents à ces rentrées.» Et de noter que le développement du vol «low cost», notamment vers la péninsule Ibérique, vise essentiellement des activités touristiques. Font-elles partie des priorités de Genève?

Jean-Claude Bouvier, président de l'association des intérêts de Vernier Village, renchérit: «Avec 25 millions de passagers, nous aurons un vol toutes les nonante secondes, avertit-il. Ce serait invivable et cette fuite en avant ne répond à aucune demande réelle de l'économie.»

BADGES RETIRÉS: LÉGALITÉ RESPECTÉE

La Cour des comptes s'est livrée à un examen sommaire au terme duquel elle a choisi de ne pas investiguer la question plus en avant. Elle a en effet examiné les conditions dans lesquelles trente-trois employés de l'aéroport ont été mis sur la touche, leur badge d'accès au tarmac leur ayant été retiré pour cause de soupçon de dérive islamiste. En l'occurrence, cette mesure prise par la direction de l'aéroport de Cointrin est conforme au droit fédéral et internatio-

nal qui s'applique en l'espèce, selon l'examen rapide opéré par l'organe de contrôle indépendant de l'Etat. Et surtout, les employés concernés, ont porté l'affaire devant la justice – le dossier est en attente de jugement par le Tribunal administratif fédéral – et il n'appartient pas à la Cour des comptes de se substituer au pouvoir judiciaire, a-t-elle estimé dans le communiqué, expliquant pourquoi elle a classé le dossier.

PBH